

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 23 MAI 2012

GRANDE SALLE DE LULLY, MAISON DE COMMUNE, 20 H 00

Présidence : M. Eric Züger

Liste de présence : Elle fait ressortir la présence de 23 membres et 1 suppléant (liste de présence jointe).

Sont excusé(e)s : M. Cédric Favre, Morges, Mme Karine Ropraz, Bremblens.

Sont présents : Du Comité de direction :

- Mmes Isabelle Bonvin, Présidente
Maria-Pia Dubey
Marlise Holzer
Sylvie Podio
Françoise Wüthrich
- MM. Daniel Meienberger
Denis Pittet
Stephan Hürzeler, Secrétaire

M. Eric Züger, président, ouvre la séance à 20 h 05. Il propose de rajouter un point nouveau à l'ordre du jour :

- Assermentation d'un membre du Conseil intercommunal.

Cette modification est acceptée à l'unanimité et l'ordre du jour est le suivant :

1. Assermentation d'un membre du Conseil intercommunal.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011.
3. Nomination du/de la secrétaire.
4. Communications du Comité de direction.
5. Compte 2011 :
 - Rapport de la Commission de gestion ;
 - Adoption des comptes 2011.
6. Election :
 - a) de la présidente ;
 - b) du vice-président ;
 - c) des scrutateurs/trices.
7. Questions, vœux et divers

1. Assermentation d'un membre du Conseil intercommunal

M. Pascal Grütter, Bremblens, prête serment.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château, relève qu'elle est citée 3 fois dans le PV, une fois comme habitante de Vufflens-le-Château et 2 fois comme habitante de Vufflens-la-Ville. Le PV sera corrigé et il sera mentionné qu'elle habite Vufflens-le-Château.

Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3. Nomination du/de la secrétaire

Mme Arielle Porret, secrétaire du Conseil intercommunal depuis la création de l'ASIME le 10 septembre 2008, a souhaité mettre fin à son mandat car elle travaille maintenant au sein de l'administration communale et ne désire pas mélanger les rôles. Le Président la remercie pour le travail accompli durant ces dernières années.

M. Pierre-Marc Burnand, Morges, propose la candidature de Mme Jacqueline Botteron qui est également secrétaire du Conseil communal de Morges depuis 3 ans.

Mme Jacqueline Botteron est élue par acclamation.

4. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente Isabelle Bonvin annonce 3 communications :

- En réponse à la question de M. Vincent Jaques, Morges, du 28 septembre 2011 concernant la facturation de la salle de gymnastique de La Longeraie à l'ASIME, elle répond, après analyse de la situation par le Comité de direction, que :
 - Une erreur de saisie s'est effectivement glissée lors de l'établissement du budget et, à la place des CHF 97'440.00 refacturés à l'ASIME, ce sont CHF 85'440.00 qui devaient figurer dans le tableau récapitulatif de l'inventaire des bâtiments. Dans sa séance du 7 mai 2012, le Comité de direction a décidé d'ajuster les montants au loyer effectif.
 - Après discussion, le montant de CHF 15'000.00 pour l'entretien de la salle de gymnastique ne sera plus versé à la Ville de Morges, cet entretien étant assuré par la Paroisse catholique, propriétaire des lieux.

Elle rappelle que dans la séance du 28 septembre 2011 du Conseil intercommunal, le Comité de direction avait présenté un rapport sur la planification des bâtiments scolaires pour la zone Est. Il avait annoncé qu'une étude semblable était également planifiée pour la zone Ouest. Les communes de Vufflens-le-Château, Lully, Tolochenaz et Chigny, le directeur de l'établissement Ouest et un représentant de la DGEO ont été mandatés pour effectuer cette étude. En mars, le rapport final a été remis au Comité de direction. L'analyse de ce rapport est en cours et une présentation est prévue pour de la prochaine séance du Conseil intercommunal.

- Elle annonce encore que la prochaine séance du Conseil intercommunal concernant le budget est agendée au mercredi 26 septembre 2012.

La parole n'est pas demandée.

5. Compte 2011

Rapport de la Commission de gestion

Mme Ursula Goy, Echichens, lit le rapport.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, demande que le rapport de commission soit diffusé aux membres avant la séance.

Il remarque également que la signature des 5 membres de la Commission de gestion a été demandée alors que rien ne l'oblige, ni dans les statuts, ni dans la loi sur les communes. Il demande que le Conseil intercommunal prenne une décision concernant ce point.

Adoption des comptes 2011

Mme Anne-Christine Ganshof, Vufflens-le-Château, ne remet pas en doute la gestion. Elle relève cependant que 3 comptes présentent une augmentation par rapport au budget. Il s'agit des comptes

N° 506.3011.00 - Ecole à la montagne, traitement ;

N° 506.3012.00 - Ecole à la montagne, salaires personnel occasionnel ;

N° 522.3188.02 - Transports scolaires secondaires, frais de transport élèves secondaires.

Elle demande quelques explications.

M. Stephan Hürzeler, secrétaire du Comité de direction, répond que 2 personnes faisant partie du personnel ont été accidentées durant plusieurs mois et il a fallu les remplacer, ce qui explique l'augmentation des deux premiers comptes. Le compte N° 506.4361.00 – Indemnités et rétrocessions d'assurances – présente d'ailleurs un remboursement de l'assurance accident de CHF 21'950.90.

Concernant les transports scolaires secondaires, ce poste est relativement difficile à évaluer car le budget est établi au mois de juillet et il est difficile de savoir, sur l'ensemble de l'année civile, quel montant prévoir pour les transports.

Le Président relève également qu'en observant ce dernier compte (N° 522.3188.02), on remarque une différence de CHF 15'000.00 entre les comptes 2010 et 2011. Des fluctuations sont donc possibles selon les années.

M. Stephan Hürzeler, Secrétaire du Comité de direction, relève encore qu'il est prévu une marge d'environ 10 % dans le budget.

La discussion n'est plus demandée.

Au vote, le rapport de gestion et les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6. Elections

Le Président rappelle que l'article 8 des statuts de l'Association scolaire intercommunale de Morges et environs mentionne que la présidence du Conseil intercommunal est assurée en principe chaque année, à tour de rôle, par un délégué d'une commune différente. Il déclare donc vouloir mettre fin à son mandat. Puis il passe à l'élection :

a) de la présidente

Mme Martine Blauth, Tolochenaz, actuelle vice-présidente, propose sa candidature.

b) du vice-président

M. Stéphane Demierre, Aclens, propose sa candidature.

c) des scrutateurs/trices

MM. Frédéric Ambresin, Morges et Pierre Lanthemann, Romanel-sur-Morges, actuels scrutateurs suppléants proposent leur candidature.

Mmes Christine Vuffray et Alexandra Capraro, Chigny, proposent leur candidature.

Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges, ils sont élus par acclamations.

Le Président propose de rajouter un nouveau point N° 7 à l'ordre du jour pour répondre aux questions de M. Pierre Marc Burnand.

7. Réponses aux questions de M. Pierre Marc Burnand

Concernant l'envoi du rapport de gestion et des comptes avant la séance du Conseil intercommunal, **Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction**, répond que les délais sont très serrés. Si la Commission de gestion rend son rapport suffisamment tôt, ces documents pourront être envoyés avec les convocations.

Le Président estime qu'il serait en effet souhaitable que ces documents soient envoyés avant la séance, ceci pour une meilleure transparence de la démocratie de notre assemblée intercommunale. Il propose de faire voter ce point par l'assemblée.

M. Frédéric Ambresin, Morges, demande si ces documents ne pourraient pas être transmis par mail quelques jours avant la séance, étant donné que les convocations sont envoyées bien plus tôt.

Le Président remarque que même si ces documents sont envoyés par courrier, séparément de la convocation, les frais engendrés par cette manière de faire vis-à-vis du budget de fonctionnement de l'ASIME de CHF 11 millions seraient supportables.

M. Jean-Michel Margot, Echichens, estime que cela sous-entend que les questions relatives au rapport de gestion et aux comptes devraient également être transmises au Comité de direction avant la séance.

Le Président répond que tout délégué au Conseil intercommunal peut s'adresser, au moment où il reçoit un rapport, à la commission qui a traité l'objet pour lui poser des questions.

Au vote, la proposition que le rapport de gestion soit transmis avant la séance est acceptée à une large majorité (3 abstentions).

Concernant la 2^e question de M. Pierre Marc Burnand, **le Président** constate qu'il existe plusieurs manières de faire. Certains Législatifs demandent la signature de tous les commissaires, d'autres uniquement du président de la commission et pour certains, seuls les noms des commissaires, sans signatures, sont indiqués.

M. Pierre Marc Burnand, Morges, explique qu'il s'agit uniquement de simplifier la procédure afin de gagner du temps.

M. Marc Genton, Lully, demande comment être sûr que le rapport est accepté par tous les commissaires s'il ne comporte pas toutes les signatures.

Le Président répond que le président de la commission doit faire suivre son rapport à tous les commissaires en leur demandant de lui indiquer les éventuelles modifications ou corrections. Les commissaires peuvent également prendre la parole pendant la séance pour expliquer leurs éventuels désaccords ou même établir un rapport de minorité.

Au vote, la proposition de ne faire signer les rapports que par le président-rapporteur de la commission est acceptée par 14 voix contre 1 et 5 abstentions.

8. Questions, vœux et divers

Mme Valérie d'Ascoli, Aclens, se déclare surprise que l'on songe à remplacer les camps de ski par des camps d'athlétisme alors que des écoliers d'autres pays viennent chez nous pour pratiquer ce sport. Elle admet que la pratique du ski devient élitiste et se demande si ce genre de camp ne devrait pas être organisé avant la 7^e année.

M. Frédéric Ambresin, Morges, explique que ce genre de camp est également très onéreux pour les parents (par ex. la location du matériel). Il ne faudrait pas que certains enfants ne puissent y participer à cause du prix.

Mme Anne-Catherine Aubert, Morges, se rappelle qu'à l'époque il était possible de payer en plusieurs fois ou d'obtenir une aide financière.

Mme Isabelle Bonvin, présidente du Comité de direction, répond que ce problème n'est pas nouveau. Les familles en difficulté peuvent s'annoncer auprès de l'ASIME. Plusieurs réflexions sont en cours pour que ce ne soit pas uniquement l'ASIME qui prenne en charge ces frais mais également des fondations.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** annonce que la prochaine séance, fixée au 26 septembre 2012, se déroulera à Tolochenaz à 20h00.

Il lève la séance à 20 h 50.

pour le Conseil intercommunal
Le président La secrétaire



Eric Züger



Jacqueline Botteron

Morges, le 12 juin 2012